

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire Soixante-neuvième session

Salle des Assemblées, Palais des Nations
Genève (Suisse), 1-5 octobre 2018

Note relative à l'organisation de la session

Inscription et disposition des places

- L'inscription pour la session sera close le mardi 25 septembre 2018.
- Il est rappelé aux délégations de confirmer leur participation par écrit, en envoyant une note verbale, comportant les noms et titres exacts, selon l'ordre hiérarchique, de tous les représentants devant prendre part à la session et indiquant le chef de la délégation, à hqexcom@unhcr.org. Pour toute question concernant l'inscription des ONG, veuillez vous adresser à : partnership@unhcr.org.
- Pour les délégués ayant besoin d'un badge pour entrer au Palais des Nations, y compris ceux et celles qui ne sont pas basés à Genève, les demandes d'accréditation doivent également se faire en ligne dans le système Indico de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://reg.unog.ch/e/excom2018>).
- La disposition des places suivra l'ordre adopté à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, selon l'ordre alphabétique anglais, en commençant par les États membres du Comité exécutif. Le premier siège sera donc occupé par le Mexique. Les États membres du Comité exécutif disposeront de deux sièges au pupitre et de deux sièges derrière, tandis qu'il sera attribué aux États observateurs un siège au pupitre et un siège derrière.
- Les États non membres du Comité exécutif et les autres observateurs s'enregistrant après le délai du mardi 25 septembre 2018, pourront obtenir une plaque nominative dans la salle auprès des agents de conférence qui leur trouveront des sièges.

Déclarations

- Les déclarations sont faites dans l'une des six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).
- Afin de faciliter le travail des interprètes, les délégations sont priées de fournir à l'avance des exemplaires de leur déclaration aux agents de conférence présents dans la salle. Ces derniers sont assis à proximité du Secrétariat dans la Salle des Assemblées.
- Le HCR a pris des dispositions pour que les déclarations faites lors du débat général et sous le point de l'ordre du jour sur la protection internationale soient publiées sur le site Internet de la session à www.unhcr.org/fr/excom2018. Après qu'elles auront été prononcées, le Secrétariat les postera le plus rapidement possible. Les délégations qui ne souhaitent pas que leurs déclarations soient publiées sur la page Internet de la session sont priées de le faire savoir à excomstatements@unhcr.org.
- Une liste formelle des orateurs sera proposée uniquement pour le débat général, qui débutera le lundi 1^{er} octobre 2018, au matin. Pour tous les autres points de l'ordre du jour, les délégations sont priées de lever leurs plaques nominatives quand elles souhaitent s'exprimer ; ainsi, le Secrétariat mettra en place une liste informelle. Un État/une organisation souhaitant faire une déclaration au nom d'un groupe d'États ou d'un groupe d'organisations, est prié d'en informer personnellement le Secrétariat, bien à l'avance, en précisant le point de l'ordre du jour en question.

- Les déclarations sont limitées à 5 minutes ou moins. Un État/une organisation qui parle au nom d'un groupe d'États ou d'un groupe d'organisations disposera de 7 minutes. Ce temps peut être réduit en fonction du nombre d'orateurs inscrits et du calcul du temps disponible. Tout changement à ce sujet sera porté à la connaissance des délégations.
- La liste des orateurs pour le débat général a été ouverte le lundi 3 septembre 2018.
- La demande de temps de parole se fait par courriel adressé à hqexcom@unhcr.org, mentionnant « Liste des orateurs » en objet, et indiquant le nom, le titre et le rang exacts de l'orateur.
- L'inscription à la liste des orateurs sera close le mardi 25 septembre 2018. La liste sera publiée le jeudi 27 septembre 2018 à la fermeture des bureaux.
- Une fois la liste publiée, toute délégation qui solliciterait un temps de parole serait placée en fin de liste.
- Toute délégation qui désire se retirer de la liste des orateurs pourra le faire personnellement le jour de la réunion. Dans ce cas, il sera demandé à l'orateur ou à son(sa) représentant(e) de rayer son nom de la liste et d'y apposer ses initiales.
- Un État/une organisation peut échanger de place sur la liste avec un autre État/une autre organisation. Les deux parties doivent contacter ensemble le Secrétariat pour apposer leurs initiales aux endroits de la liste affectés par le changement.
- Dans le cas où l'orateur initialement confirmé par écrit venait à changer, le Secrétariat devra en être informé en personne, bien à l'avance, l'ordre de passage des orateurs étant susceptible d'en être affecté.
- Si une délégation ayant raté son temps de parole se rapproche du Secrétariat pour se réinscrire, elle sera placée en fin de liste.

Médias lors de la réunion

- L'ouverture de la session, le débat général ainsi que le point de l'ordre du jour sur la protection internationale seront retransmis en direct sur le site Internet de la session (www.unhcr.org/fr/excom2018).
- Les délégations qui souhaiteraient obtenir la vidéo de leurs déclarations lors du débat général sont priées d'en faire la demande par écrit hqvideo@unhcr.org. Les demandes seront prises en compte en fonction de leur ordre de réception.
- Aucun vidéographe, ni photographe, ne sera admis dans la Salle des Assemblées, et la sécurité veillera au respect strict de cette règle.
- L'accès pour les médias sera restreint après le débat général, excepté lors de la clôture de la session (point 14 de l'ordre du jour), durant laquelle le Haut Commissaire et le Président du Comité exécutif feront quelques remarques.
- Participez à la conversation sur les réseaux sociaux en utilisant #WithRefugees.
 - Twitter : @Refugees, @RefugeesChief
 - Facebook : fb.com/unhcr
 - Instagram : @refugees

Le 7 septembre 2018